

que tous ces actes ont entr'eux une corrélation évidente, et le scribe qui les a transcrits dans le cartulaire ne les a nullement confondus, ainsi que vous le supposez. La confusion vient de ce que le copiste a ajouté de son chef, comme il est arrivé souvent, le millésime à la date des années *du règne*, laquelle se trouvait seule dans l'original. L'une de ces deux chartes est datée : « *Die Mercurii IV nonas Junii.. regnante Conrado rege anno XXV.* » L'autre porte la date « *Die Mercurii in mense novembris anno XXV. Regnante Conrado rege* (1). Vous reconnaissez vous-même, Monsieur, que les indices chronologiques de ces chartes ne s'accordent pas entr'eux, et qu'elles ne peuvent par conséquent pas servir à la démonstration de la thèse que vous soutenez contre moi.

Il en est tout autrement d'une troisième charte, concernant l'acquisition des mêmes fonds par l'archevêque Amblard, insérée à la suite des précédentes au cartulaire de Cluny, et dont vous ne faites aucune mention, soit qu'elle vous ait échappé, soit par toute autre raison que je ne veux point approfondir. Cette charte est datée : *die Mercurii III. Idus Januarii, anno XXV. Regnante Conrado rege* (2); et quoique le copiste y ait accolé le millésime de 960, écrit en toutes lettres, le jour de la semaine et des Ides, marqué dans l'acte, se rapporte très-exactement au 11 janvier 965 de notre calendrier. Puisque la XXV^e année du roi Conrad courait encore dans la Bourgogne lyonnaise au mois de janvier de l'an 965, il est évident que les deux autres chartes du mois de novembre et du 2 juin précédent, que vous me citez, et qui portent également la date de la 25^e année de Conrad, appartiennent non à l'an 963, comme vous le supposez, mais bien à l'an 964, ainsi que je l'ai dit. — J'attendrai donc, Monsieur, des preuves plus solides pour renoncer, s'il y a lieu, à mon opinion sur l'époque de la mort de l'archevêque Burchard.

Passons maintenant à Burchard II. — Contrairement à l'opi-

(1) Cartul. de Cluny, côté A., p. 182, n^{os} 1 et 5 (ex D. de Rivas).

(2) Cartul. de Cluny, côté A., p. 162, n^o 4 (ex D. de Rivas).